

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 9

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 04/07/2025

Date d'affichage : 15/07/2025

MA-DEL-2025-059

L'an deux mil vingt cinq, le onze juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de BENEVENT-L'ABBAYE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André MAVIGNER.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Aurélien LEGRAND, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT, Mme Stéphanie LIONDOR.

Étaient absents excusés : M. Bertrand LABAR, M. Jean FAYETTE, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Jacky ROUSSY, Mme Angélique PRUVOST, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : M. Aurélien LEGRAND.

OBJET : Aide ATSEM - financement

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de Regroupement Pédagogique Intercommunal Bénévent Marsac, la commune participe à 50% aux salaires et charge de l'ATSEM affectée à l'école maternelle de Marsac.

La commune de Marsac avait fait le choix de lui adjoindre une aide-ATSEM dont la présence ne relève pas d'une obligation légale. La commune de Bénévent l'Abbaye n'avait pas souhaité supporter cette charge non obligatoire et s'était déterminée sur une participation forfaitaire provisoire de 1500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de ne plus participer financièrement au poste d'aide-ATSEM à compter de l'année scolaire 2025 -2026

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par voie
d'affichage le 15/07/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. André MAVIGNER



Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20250711-MA-DEL-2025-059-DE
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025